

La commission Affaires publiques

Composée d'avocats, membres et anciens membres du Conseil de l'Ordre et placée sous l'autorité de Louis DEGOS, membre du Conseil de l'Ordre, délégué du bâtonnier aux Affaires publiques. Elle contribue à l'élaboration des positions sur les réformes de la justice et les questions de société.

Les membres de la commission Affaires publiques :

- M. le bâtonnier Yves REPIQUET
- M. Philippe LUCET, secrétaire général de l'Ordre
- M. Régis CUSINBERCHE
- M. Dominique BORDE
- M. Edouard de LAMAZE
- M. Dominique HEINTZ
- Mme Elizabeth OSTER
- M. Alexandre VARAUT
- M. Emmanuel PIERRAT
- M. Xavier AUTAIN
- M. Olivier GUILBAUD
- M. Alexandre MOUSTARDIER
- M. Carbon de SEZE
- Mme Delphine PUJOS
- Mme Valérie DUEZ-RUFF
- M. Emmanuel PELLERIN

Les avocats à la conquête des libertés publiques du XXI^e siècle

LA SÉCURITÉ JURIDIQUE DES CITOYENS, PREMIÈRE DES LIBERTÉS

L'Ordre des avocats de Paris s'inscrit dans un esprit de conquête de libertés publiques à l'horizon du XXI^e siècle, en évitant l'écueil d'une opposition stérile entre « humanistes » et « sécuritaires ». Il convient de garantir les fondamentaux d'un accès universel au droit par un service public de la défense.

UNE « SÉCURITÉ SOCIALE DE LA JUSTICE »

L'Ordre des avocats de Paris plaide pour une « sécurité sociale de la Justice » avec un financement public pour offrir une défense de qualité aux plus démunis. Sur le modèle de la CNSA pour la dépendance, une Caisse nationale de l'Accès à la Justice pourrait voir le jour, avec une gestion paritaire entre les barreaux, les associations de justiciables, la Chancellerie et les acteurs de la protection juridique. Il s'agirait de couvrir le 6^e risque (après le risque maladie, le risque accidents du travail/maladies professionnelles, le risque famille, le risque retraite, le projet de risque dépendance/grand âge) à savoir le risque juridique. « Le risque juridique permettrait au plus grand nombre des justiciables, quelle que soient leurs ressources, un réel et égal accès au droit.

Il s'agirait ainsi de mutualiser avec un mécanisme de solidarité nationale pérenne toutes les modalités de l'accès au droit et d'éviter

que l'assurance privée, via les contrats de protection juridique, ne vienne se substituer, à terme, à l'AJ.

À ce stade, il s'agit juste d'ouvrir le débat sur l'opportunité de la création d'une telle caisse nationale.

Il s'agirait de pérenniser le financement de l'aide juridique, aide juridictionnelle comprise, et d'en finir avec une remise en cause à chaque PLF. La caisse permettrait également de financer et de fédérer tous les programmes de prévention des risques juridiques ainsi que le déploiement des modes alternatifs de règlement des litiges. L'accès au droit cesserait donc d'être un sous-compte dans le budget de la justice pour devenir une politique de prévention sociale nationale autonome financièrement et gérée en s'inspirant des modalités du paritarisme.

À PROPOS DE LA SANTÉ MENTALE EN MILIEU CARCÉRAL

Le rapport de la Cour des comptes le 11 février dernier, a confirmé les prises de position de Pierre-Olivier Sur, bâtonnier de Paris, depuis le début de son mandat sur l'inadaptation de la politique carcérale à de nombreuses situations.

En effet, dans sa partie consacrée à la santé des personnes détenues, la Cour des comptes constate « qu'au moins 1 trouble psychiatrique est identifié chez 8 détenus sur 10 » et que « le taux de détenus atteints de schizophrénie est 4 fois plus important que dans la population générale ». Le rapport relève que malgré de réels progrès, l'offre de soins reste incomplète et souffre de fortes disparités de personnel et de difficultés à recruter notamment des médecins psychiatres.

Pour le barreau de Paris, les détenus nécessitant un vrai suivi psychiatrique n'ont pas leur place en prison. Comme l'indique le député PS Denys Robiliard dans son rapport, il faut sortir les malades mentaux de la condamnation systématique à l'enfermement carcéral (article 122.1. du Code pénal).

LES AFFAIRES PUBLIQUES EN ACTIONS

11 février 2014 Politique carcérale : appel du bâtonnier de Paris à prendre des mesures d'urgence pour la santé en prison.

14 mai 2014 Rencontre avec Denys Robiliard, député PS du Loir-et-Cher, auteur d'un rapport sur la santé mentale et l'avenir de la psychiatrie.

“ LA COMMISSION DES AFFAIRES PUBLIQUES VIENT CONSACRER OPPORTUNEMENT LE RÔLE CRUCIAL DE NOTRE PROFESSION DANS TOUS LES ENJEUX EUROPÉENS. ELLE ME PERMET D'ASSURER TOUTES MES RESPONSABILITÉS EN INTERVENANT SUR DES SUJETS AUSSI ESSENTIELS QUE LES STRUCTURES D'EXERCICE, LA NÉCESSAIRE RÉFORME DE L'AIDE JURIDICTIONNELLE OU LA PROTECTION DU SECRET PROFESSIONNEL, PIERRE ANGULAIRE D'UN SYSTÈME JUDICIAIRE INDÉPENDANT. ”

Edouard de LAMAZE,
AMCO, membre de
la commission
Affaires publiques

